

INTERPELLATION

**Le canton de Vaud peut-il aider à garantir l'aide à nos jeunes
(et moins jeunes) au bout du fil en soutenant la prise en charge
de Pro Juventute « Conseils + aide 147 » ?**

Depuis des années, la Fondation Pro Juventute s'occupe avec dévouement de l'offre de consultation par téléphone, Internet et SMS, Conseils + aide 147 de Pro Juventute. L'offre a montré son efficacité: en moyenne, 400 jeunes sont conseillés chaque jour, dans trois des quatre langues nationales, et la prestation est accessible sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Au cours des dernières années, Pro Juventute a constamment amélioré la formation de ses conseillers et l'infrastructure technique pour la communication.

Grâce à la prestation Conseils + aide 147, la Fondation Pro Juventute sert d'interface entre les enfants/jeunes qui cherchent de l'aide et les services spécialisés. L'offre est aussi toujours plus utilisée par des parents à la recherche de conseils et d'autres adultes de référence pour les jeunes (par. ex. enseignants). Cette offre est complémentaire à d'autres, également fort utilisées, comme le site www.ciao.ch, plus spécifiquement orienté vers les 13-20 ans et qui connaît un succès sans faille.

Pendant des années, la Fondation Pro Juventute a pu financer cette offre de conseils grâce aux recettes provenant de la fameuse vente de timbres. Elle apportait ainsi un complément bienvenu aux contributions cantonales et fédérales qui ne couvraient, en 2009, qu'à peine 50% des frais réels. Mais cette dépense n'est aujourd'hui plus supportable pour la Fondation Pro Juventute, les recettes provenant de la vente des timbres diminuant comme peau de chagrin.

De plus, des négociations avec les divers partenaires financiers au cas par cas, tant au plan communal, que cantonal ou national, entraîneraient une charge de travail disproportionnée en fonction du résultat escompté.

Quelle solution ?

On ne peut que s'étonner que le Conseiller fédéral Burkhalter, qui pose pourtant sur des affiches pour inviter la population à soutenir la Fondation Pro Juventute, ne parvienne pas à donner l'impulsion au sein de ses services pour permettre de boucler, avec les seuls fonds fédéraux, un tour de table permettant de financer de manière pérenne ce service important pour la jeunesse. Certes, il est vrai que ce même Conseiller fédéral a récemment fait peu de cas du sort des enfants et des jeunes, lorsqu'il a, par voie d'ordonnance, supprimé le remboursement des frais médicaux pour leurs lunettes. Cela étant, il semble qu'une nouvelle prise en charge avec trois partenaires soit au centre des solutions possibles: la Confédération (représentée par l'Office fédéral des assurances sociales/OFAS), les cantons (idéalement représentés par la conférence de coordination intercantonale correspondante, par exemple la Conférence des directeurs des affaires sociales) et la Fondation Pro Juventute.

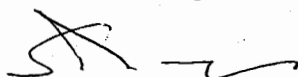
Les coûts totaux s'élèvent à 2,7 millions CHF par an. 1'000'000.- CHF seraient ainsi à la charge de la Confédération, 1'000'000.- CHF à la charge des cantons (répartis en proportion selon la clé populationnelle), et 700'000.- à la charge de la Fondation Pro Juventute.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous posons au Conseil d'état les questions suivantes :

1. Quelle est l'appréciation générale du Conseil d'état sur la situation de l'offre de consultation par téléphone, Internet et SMS « Conseils + aide 147 » de Pro Juventute ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de s'engager afin qu'une prise en charge financière tripartite (Pro Juventute/Confédération/Cantons), efficace, pérenne et solide soit rapidement trouvée et mise en œuvre ?
3. Si oui, de quelle manière ?
4. Si non, pour quels motifs ?

Nous remercions par avance le Conseil d'état de ses réponses.



Stéphane Montangero, Lausanne, 22 mars 2011



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 22.03.2011

Scanné le _____

ok in NE SOUTIEN PAS DE DEVELOPPER